



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9224<sup>e</sup>** séance

Lundi 19 décembre 2022, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Kamboj . . . . . (Inde)

*Membres :*

Albanie . . . . .	M. Hoxha
Brésil . . . . .	M. Costa Filho
Chine . . . . .	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis . . . . .	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wood
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M. Olmedo
Gabon . . . . .	M. Biang
Ghana . . . . .	M. Agyeman
Irlande . . . . .	M. Mythen
Kenya . . . . .	M. Kimani
Mexique . . . . .	M. de la Fuente Ramírez
Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Tor Wennesland.

**M. Wennesland** (*parle en anglais*) : Je consacrerai mon exposé périodique sur la situation au Moyen-Orient au vingtième-quatrième rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016). Le rapport écrit du Secrétaire général, qui a déjà été remis aux membres du Conseil, couvre la période allant du 21 septembre au 7 décembre 2022.

Avant d'aborder les faits ultérieurs au rapport écrit, je tiens à exprimer de nouveau mon inquiétude face aux niveaux élevés de violence que nous avons observés en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et en Israël au cours de ces derniers mois. Les affrontements, les attaques contre des manifestants, les opérations de sécurité menées par Israël dans la zone A, et les violences liées aux colons se sont poursuivies. À ce jour, en 2022, plus de 150 Palestiniens et plus de 20 Israéliens ont été tués en Cisjordanie et en Israël, soit le nombre le plus élevé de morts depuis des années.

Malheureusement, depuis la présentation du rapport écrit, la violence s'est poursuivie dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé. Depuis le 8 décembre, six Palestiniens, dont deux enfants, ont été tués par les forces d'occupation israéliennes. Quatre de ces victimes ont été tuées lors d'opérations de perquisition et d'arrestation menées à Jénine, une autre dans un échange de tirs suite à une fusillade qui aurait eu lieu à proximité de la colonie d'Ofra et la dernière par des jets de pierres, semble-t-il.

Je voudrais maintenant faire plusieurs observations sur l'application des dispositions de la résolution 2334 (2016) pendant la période considérée.

L'expansion des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, reste profondément préoccupante. Les colonies de peuplement constituent une violation flagrante des résolutions des organes de l'ONU et du droit international. Elles compromettent les perspectives de la réalisation de la solution des deux États, car elles restreignent systématiquement la possibilité de créer un État palestinien d'un seul tenant, indépendant, viable et souverain.

Même si durant la période considérée, il n'y a pas eu de propositions de construire d'autres logements en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, le nombre total de logements proposés pour être construits dans des colonies de peuplement en 2022 reste élevé, bien que légèrement inférieur à celui de 2021. Globalement, au cours de l'année, dans la zone C, environ 4 800 logements ont été construits, contre 5 400 en 2021, tandis que les appels d'offres ont chuté de 1 800 en 2021 à 150 en 2022. En outre, à Jérusalem-Est occupée, le nombre de logements proposés est plus que le triple de celui de l'année précédente, car on est passé de 900 logements en 2021 à 3 100 logements en 2022, et les appels d'offres ont doublé, passant de 200 à 400. Je demande au Gouvernement israélien de mettre fin immédiatement à toutes les activités d'implantation de colonies de peuplement.

La poursuite des démolitions et des confiscations de structures palestiniennes m'inquiète également profondément. Je suis consterné par la démolition d'une école financée par des donateurs à Massafer Yatta et par l'intention déclarée des autorités israéliennes de démolir d'autres structures dans les communautés d'élèves de cette région, ce qui aurait de graves conséquences sur le plan humanitaire, si cette intention se concrétisait. Je demande au Gouvernement israélien de cesser les démolitions de biens appartenant aux Palestiniens ainsi que le déplacement forcé et l'expulsion de Palestiniens, conformément aux obligations qui incombent à Israël en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et d'approuver les projets qui permettraient aux Palestiniens de bâtir en toute légalité et qui répondent à leurs besoins en matière de développement.

Je reste gravement préoccupé par l'intensification de la violence contre les civils dans les deux camps, qui exacerbe la méfiance et porte atteinte à un règlement pacifique du conflit.

Je suis particulièrement choqué par le fait que des enfants continuent d'être victimes de violences. Hélas,

en 2022, 44 enfants palestiniens et un enfant israélien ont été tués. Il s'agit notamment du meurtre par les forces de sécurité israéliennes d'un garçon de 16 ans à la suite, semble-t-il, de jets de pierres présumés dans la communauté d'Aboud, près de Ramallah, le 8 décembre, et d'une jeune Palestinienne de 15 ans dans le cadre d'une opération de perquisition et d'arrestation à Jénine, le 11 décembre, qui a donné lieu à un échange de tirs entre les forces de sécurité israéliennes et des Palestiniens. Selon une première enquête des Forces de défense israéliennes, la jeune fille a été abattue accidentellement et ne participait pas aux hostilités. Les enfants ne doivent jamais être la cible de violences, tout comme ils ne doivent jamais être utilisés ni mis en danger. Il est également inquiétant de constater que les forces de sécurité israéliennes continuent de tuer des Palestiniens lors d'incidents au cours desquels ces derniers ne semblaient pas représenter une menace imminente pour leur vie. Je réaffirme que les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir à la force létale que si c'est absolument indispensable pour protéger des vies humaines.

L'augmentation du nombre d'Israéliens tués ou blessés par des Palestiniens, notamment lors d'attentats à la bombe et de fusillades, est également alarmante. Les violences doivent cesser, et tous ceux qui les commettent doivent être amenés à en répondre. Je condamne tous les actes de terrorisme, qui doivent être dénoncés et condamnés par tous. J'appelle les dirigeants politiques, religieux et communautaires de tous bords à contribuer à calmer la situation, à éviter de diffuser une rhétorique incendiaire et à s'élever contre ceux qui cherchent à inciter à la haine et à envenimer la situation.

Je suis de plus en plus préoccupé par la fragilité de la dynamique politique et sécuritaire actuelle, en particulier en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem. L'aggravation de l'occupation, la recrudescence de la violence, notamment du terrorisme, et l'absence d'horizon politique font le jeu des extrémistes et sapent l'espoir des Palestiniens comme des Israéliens qu'un règlement du conflit est possible.

Dans le même temps, l'Autorité palestinienne est confrontée à des difficultés économiques et institutionnelles croissantes, aggravées par les contraintes de l'occupation, l'absence de véritables réformes et des perspectives incertaines quant au soutien des donateurs.

À Gaza, la situation reste précaire et le risque d'escalade persiste. Les efforts déployés par l'ONU et les partenaires régionaux et internationaux, dont l'Égypte

et le Qatar, pour améliorer la vie des Palestiniens, ainsi que les mesures prises par Israël pour assouplir certaines restrictions en matière de circulation et d'accès et faciliter l'activité économique, ont permis au cessez-le-feu de tenir. On dénombre actuellement plus de 18 000 permis permettant aux Palestiniens de Gaza de travailler ou de faire du commerce en Israël, soit le nombre le plus élevé depuis 2007. Le volume des marchandises sortant de Gaza par le point de passage de Kerem Shalom avec Israël a augmenté de près de 50 % en 2022. Bien que des progrès aient été accomplis, les restrictions et les retards continuent de nuire aux efforts humanitaires et de développement, ainsi qu'à des secteurs importants de l'économie. Il faut faire davantage pour atténuer la situation humanitaire et permettre à l'économie de se développer.

En fin de compte, le règlement des problèmes de Gaza nécessitera des solutions politiques, notamment le retour du Gouvernement palestinien légitime dans la bande de Gaza, la levée complète des bouclages israéliens, conformément à la résolution 1860 (2009), et la fin de la montée en puissance des éléments radicaux.

Avec la flambée des prix des produits de base, les besoins humanitaires et les coûts y afférents augmentent dans tous les territoires palestiniens occupés. Le Programme alimentaire mondial (PAM), en particulier, est confronté à une baisse considérable du soutien financier bilatéral, ce qui met en péril sa capacité de maintenir l'aide alimentaire et en espèces indispensable à plus de 400 000 personnes parmi les plus vulnérables souffrant d'insécurité alimentaire dans les territoires palestiniens occupés. Le PAM a besoin de 35 millions de dollars au cours des six prochains mois pour être en mesure de poursuivre l'aide qu'il apporte actuellement.

Je reste également très préoccupé par la situation financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ce qui compromet la fourniture de services essentiels aux réfugiés palestiniens dans le Territoire palestinien occupé et dans la région. Alors que la Cisjordanie a connu le plus haut niveau de violence depuis des années, l'UNRWA reste l'un des éléments stabilisateurs les plus importants dans la vie de milliers de Palestiniens. Je réitère mon appel urgent à fournir à l'UNRWA les fonds nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter pleinement du mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

Comme je l'ai dit au Conseil dans mon exposé le mois dernier (voir S/PV.9203), chercher à geler ce conflit

ou à le gérer à perpétuité ne sont pas des options viables. Rien ne peut remplacer un processus politique légitime qui permettra de résoudre les problèmes fondamentaux à l'origine du conflit. Conformément à la recommandation que j'ai faite au Conseil en novembre, j'exhorte les parties, ainsi que les États de la région et la communauté internationale dans son ensemble, à prendre des mesures concrètes qui modifieront la trajectoire négative sur le terrain et auront un effet immédiat sur la vie des Palestiniens et des Israéliens, tout en veillant à ce que ces mesures soient ancrées dans un cadre politique qui fasse avancer les parties vers la création de deux États.

L'ONU reste activement engagée dans la promotion de ces efforts en collaboration avec toutes les parties concernées et est déterminée à aider les Palestiniens et les Israéliens à résoudre le conflit et à mettre fin à l'occupation. L'ONU est déterminée à concrétiser la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, au droit international et aux accords bilatéraux.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Wennesland, pour son exposé.

Les États-Unis saluent le rôle difficile mais important que joue la communauté internationale dans la poursuite de la paix et de la stabilité dans tout le Moyen-Orient. Nous tenons d'abord à présenter nos condoléances à la famille du Casque bleu irlandais qui a été tué et souhaitons un prompt rétablissement aux trois soldats de la paix blessés dans l'attaque contre une patrouille de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Les États-Unis soutiennent fermement le travail vital des soldats de la paix. Cet incident nous rappelle le coût que nous supportons tous dans la recherche de la paix et la responsabilité que nous avons envers ceux qui ont perdu la vie dans cette noble quête de faire tous les efforts possibles pour mettre un terme à la violence, et pas seulement au Liban.

Les États-Unis sont profondément préoccupés par l'escalade continue de la violence en Cisjordanie. La mort bouleversante d'une jeune fille de 16 ans, Jana Zakarneh, est un autre rappel tragique du coût humain de ce conflit et de l'importance pour toutes les parties d'œuvrer à y mettre fin. À cet égard, il est impératif

que les parties prennent des mesures urgentes pour réduire les niveaux alarmants de violence extrémiste qui alimentent l'instabilité en Cisjordanie. Les États-Unis espèrent que les extrémistes, qu'ils soient israéliens ou palestiniens, recevront le même traitement s'agissant des arrestations, des condamnations et des sanctions, et que des ressources seront allouées de manière égale pour prévenir les attaques violentes et enquêter à leur sujet.

Il est également capital que les dirigeants israéliens comme les dirigeants palestiniens condamnent toutes les formes de violence, quelle que soit la nationalité des auteurs. Les deux parties doivent rester attachées à l'idée que chaque peuple mérite de bénéficier des mêmes mesures de sécurité, de stabilité, de justice, de dignité et de démocratie.

Les actions unilatérales et la rhétorique peu constructive des parties ne font qu'exacerber les tensions, alimenter la violence et compromettre les perspectives d'une solution négociée prévoyant deux États. Ces actes doivent cesser.

Les États-Unis ont été profondément déçus par l'initiative prise par les Palestiniens à l'Assemblée générale de solliciter un avis consultatif de la Cour internationale de Justice contre Israël. Cette action est contre-productive et ne fera qu'éloigner les parties de l'objectif que nous partageons tous d'une solution négociée à deux États.

Nous soulignons également l'impératif de maintenir le statu quo historique au Haram el-Charif/mont du Temple et condamnons les actions et la rhétorique provocatrices liées à ce lieu saint.

Nous exhortons toutes les parties à prendre de nouvelles mesures pour améliorer la situation, dans l'intérêt du peuple israélien comme du peuple palestinien. Les Israéliens et les Palestiniens doivent prendre des mesures, même minimales, afin de commencer à rétablir la confiance nécessaire pour vivre côte à côte. Nous appelons la communauté internationale à soutenir de telles mesures.

Cependant, malgré la tension et l'angoisse suscitées par la situation actuelle, nous devons également nous tourner vers l'avenir. Je viens de rentrer d'un voyage aux Émirats arabes unis et en Israël dirigé par mes amis l'Ambassadeur Gilad Erdan et l'Ambassadrice Lana Nusseibeh. Avec un groupe d'autres ambassadeurs, j'ai eu l'occasion de constater *de visu* le vaste potentiel de normalisation d'Israël avec les pays arabes. Les Accords d'Abraham sont susceptibles de générer des

retombées considérables dans la région, et les États-Unis continueront à défendre avec force les Accords comme moyen de favoriser les échanges commerciaux, l'innovation, les partenariats et les relations interpersonnelles au Moyen-Orient

Même si la normalisation entre Israël et ses voisins ne saurait remplacer l'instauration de la paix entre Israéliens et Palestiniens, elle offre de nouvelles possibilités de poursuivre cet objectif et de créer de nouvelles occasions d'améliorer la vie des Palestiniens. L'Administration en place croit résolument dans l'utilité de la normalisation et à l'exploitation pour ce qui est de créer un Moyen-Orient plus stable, plus sûr et plus prospère dans l'intérêt de tous.

**M. Olmedo** (France) : Je remercie Tor Wennesland pour son exposé qui nous permet de prendre la mesure de la gravité de la situation sur le terrain. Le niveau de violence très préoccupant accroît le risque d'une nouvelle escalade.

Nous partageons la préoccupation exprimée par le Secrétaire général dans son rapport.

L'année 2022 a été la plus meurtrière depuis 2005 pour les Palestiniens de Cisjordanie. Dans ce contexte, nous appelons l'ensemble des acteurs au calme. La France appelle les autorités israéliennes à faire un usage proportionné de la force.

Nous sommes profondément choqués par le meurtre d'une adolescente palestinienne à Jénine le 11 décembre dernier. Il faut faire la lumière sur cette attaque. Nous rappelons que la protection des civils est une obligation au titre du droit international humanitaire. La France condamne la violence des colons, qui s'en prennent aux civils palestiniens comme à la société civile israélienne. Tout ceci ne fait qu'augmenter le risque d'une spirale de provocations et de représailles. Les responsables de ces violences doivent répondre de leurs actes devant les autorités compétentes. Mais par ailleurs, la France condamne toutes les attaques terroristes perpétrées contre des Israéliens, qui sont inacceptables et que nous avons fermement condamnées. Nous réaffirmons notre attachement à la sécurité d'Israël.

Dans ce contexte, la priorité, aujourd'hui, c'est bien l'arrêt de la politique de colonisation israélienne dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. La France condamne cette politique de colonisation. Les démolitions de structures palestiniennes s'intensifient en Cisjordanie, tout particulièrement en zone C,

encore récemment à l'encontre d'une école financée par la communauté internationale. C'était le 23 novembre. Les enfants palestiniens, comme tous les autres enfants, ont le droit à l'éducation.

Par ailleurs, nous sommes très préoccupés par les expulsions de Palestiniens, qui continuent. Nous sommes inquiets face à la poursuite de la construction de colonies sauvages et des annonces qui promettent leur légalisation. Nous appelons le prochain Gouvernement israélien à ne pas mettre en œuvre ces décisions. Nous resterons vigilants sur ce sujet avec nos principaux partenaires. Dans les territoires palestiniens, comme partout ailleurs, la France ne reconnaîtra jamais l'annexion illégale de territoires.

Toutes ces mesures unilatérales, en violation du droit international, éloignent chaque jour un peu plus la perspective de pourparlers directs entre les parties, et à long terme, la perspective d'une solution à deux États. Elles participent aussi d'une dynamique d'annexion et donc d'une déstabilisation accrue. Pour préserver la possibilité d'une solution à deux États, il est plus que jamais nécessaire de poursuivre la mise en œuvre de la politique de différenciation, conformément à la résolution 2334 (2016), c'est-à-dire matérialiser juridiquement la distinction entre le territoire d'Israël et les territoires palestiniens occupés depuis 1967.

Nous rappelons également l'importance du respect du statu quo historique sur les Lieux saints de Jérusalem. Il faut éviter tout acte de provocation dans le contexte que nous connaissons.

Enfin, le Conseil de sécurité a le devoir de préserver les Accords d'Oslo et de défendre la solution des deux États. À l'heure où les violations des Accords d'Oslo se multiplient, notamment de leurs dispositions relatives à la zone C, le Conseil a une responsabilité vis-à-vis des parties. Les accords passés doivent être respectés. La politique du fait accompli ne doit pas miner la solution des deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité et ayant l'un et l'autre Jérusalem pour capitale. Les Israéliens et les Palestiniens méritent une paix juste et durable.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Wennesland, pour son exposé et pour le rapport écrit.

Comme d'autres, nous sommes préoccupés par la persistance du niveau élevé de violences et de troubles en Cisjordanie, le niveau le plus meurtrier depuis 2005. Le meurtre d'une jeune fille de 16 ans la semaine dernière

lors d'une opération militaire israélienne à Jénine est un nouvel exemple tragique des conséquences pour les civils palestiniens. Nous exhortons une fois de plus les forces de sécurité israéliennes à faire preuve de la plus grande retenue dans leur emploi de la force.

La situation actuelle n'est absolument pas viable. À long terme, il n'est dans l'intérêt d'aucune des parties de ne pas résoudre ce conflit. La détérioration de la situation sur le terrain est un symptôme de l'absence de solution politique. Cela éloigne les parties de la paix et compromet la solution des deux États.

Nous assistons à l'expansion continue des colonies de peuplement, aux démolitions de maisons, aux expulsions et à la violence des colons. Outre qu'elles sont illégales au regard du droit international, les implantations israéliennes compromettent les perspectives d'un État palestinien indépendant et d'un seul tenant. Elles suscitent également la méfiance et le désespoir.

En outre, les opérations de sécurité israéliennes en Cisjordanie ont, au cours des derniers mois, fait de nombreuses victimes civiles parmi les Palestiniens, dont des enfants et des jeunes. Les provocations et les incitations à la violence contribuent à accroître les tensions. Le statu quo régissant les Lieux saints à Jérusalem-Est doit être maintenu et respecté.

La violence contre les civils, y compris les attaques terroristes, est totalement inacceptable et ne peut être justifiée. La Norvège appelle également toutes les parties à veiller à la sécurité des écoles et des enfants. L'inviolabilité des locaux de l'Organisation des Nations Unies, y compris les écoles fonctionnant sous les auspices de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, doit être respectée par tous.

L'absence de progrès politique vers une solution durable a conduit de nombreuses personnes, tant israéliennes que palestiniennes, à perdre confiance dans la solution des deux États. Qu'il me soit permis de rappeler la position claire de la Norvège, 75 ans après l'approbation par l'ONU du Plan de partage : nous pensons qu'une solution négociée prévoyant deux États, fondée sur les frontières de 1967, les résolutions pertinentes de l'ONU et les paramètres internationaux, est le meilleur moyen de parvenir à une paix durable et de garantir les droits, la sécurité et l'indépendance des Palestiniens comme des Israéliens.

La Norvège soutient l'approche du Coordonnateur spécial des Nations Unies. Israéliens et Palestiniens

doivent entamer des négociations directes le plus rapidement possible. Dans le même temps, il faut améliorer la situation sur le terrain et rétablir un minimum de confiance. Des mesures sont également nécessaires pour réduire les tensions en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. À court terme, il est également crucial de continuer à soutenir le cessez-le-feu à Gaza et de renforcer l'Autorité palestinienne et ses institutions, ainsi que l'économie palestinienne. Les Palestiniens doivent être autorisés à générer des revenus de leur terre et de leurs ressources, y compris dans la zone C en Cisjordanie.

Le travail du groupe de donateurs du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et le soutien continu au renforcement des institutions palestiniennes restent importants dans cette situation. La division politique entre Gaza et la Cisjordanie complique les efforts visant à trouver une solution politique. Une direction palestinienne forte et unifiée, dotée d'une légitimité démocratique renouvelée, est nécessaire.

La Norvège exhorte les Israéliens et les Palestiniens à travailler de manière constructive avec le Coordonnateur spécial des Nations Unies afin de jeter les bases de la paix, et nous appelons tous les États, y compris les membres du Conseil de sécurité, à contribuer à ce travail.

Non seulement le blocage du processus de paix a des répercussions négatives sur les personnes qui vivent dans cette région, et qui paient le prix le plus élevé pour l'absence de solution politique et de droits fondamentaux, mais il affecte également la région tout entière. La stabilité à long terme de la région passe par la recherche d'une solution mutuellement acceptable à la Question de Palestine, ce qui assurera la liberté, la justice et la sécurité pour tous. La normalisation des relations entre les pays crée de nouvelles opportunités et dynamiques au Moyen-Orient. Des progrès dans le processus de paix israélo-palestinien ouvriront de nombreuses autres possibilités.

Comme il s'agit de ma dernière intervention au cours de notre mandat actuel au Conseil, je voudrais rappeler aux représentants ce qui s'est passé à Oslo il y a 30 ans. À l'époque, des négociateurs courageux de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'État d'Israël, l'un considérant l'autre comme une organisation terroriste alors qu'il était lui-même vu comme un État illégitime, se sont réunis pour accepter d'être en désaccord sur le passé, mais aussi pour convenir d'un moyen de progresser vers un règlement prévoyant

deux États, fondé sur les résolutions des organes de l'ONU. Cela prouve bien qu'il est possible de réunir des ennemis jurés autour de la table de négociation quand il y a la volonté politique et des dirigeants politiques courageux. Nous ne devons jamais perdre l'espoir que cela soit de nouveau possible. Nous, membres du Conseil, devons unir nos forces et intensifier nos efforts pour promouvoir la solution des deux États que nous approuvons tous.

**M. de la Fuente Ramírez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé, et saisissons cette occasion pour lui réaffirmer une fois de plus l'appui du Mexique. Il nous a de nouveau brossé un tableau inquiétant qui révèle la fragilité de la situation sur le terrain. Au cours des deux années pendant lesquelles le Mexique a siégé au Conseil de sécurité en tant que membre élu, nous avons été témoins de la montée des tensions et de la paralysie du processus politique. Je voudrais partager quelques réflexions à cet égard.

S'agissant de la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), nous déplorons les nombreuses mesures qui violent les dispositions de la résolution et ne sont pas de nature à créer un climat propice au règlement du conflit. Nous voudrions insister sur les points suivants. Premièrement, bien que la construction de colonies de peuplement soit illégale au regard du droit international, plus de 14 000 logements ont été construits au cours des deux dernières années. Deuxièmement, au moins 1 800 démolitions ont été enregistrées, entraînant le déplacement de plus de 2 000 Palestiniens, dont la moitié sont des mineurs. Troisièmement, il y a eu une augmentation des attaques dirigées contre des civils, ce qui contrevient au droit international humanitaire. En outre, les tirs de roquettes depuis Gaza se sont poursuivis. Au cours des deux dernières années, 517 Palestiniens et 30 Israéliens ont été tués et près de 30 000 personnes ont été blessées. Quatrièmement, il n'a pas été possible de démanteler les capacités des terroristes, la violence des colons a redoublé et les deux parties n'ont cessé de tenir des propos incendiaires. Cinquièmement, il y a eu des tentatives répétées de modifier le statu quo régissant les Lieux saints à Jérusalem, portant ainsi atteinte au rôle de la Jordanie en tant que gardienne de ces lieux.

Malgré cela, certaines mesures positives ont été prises, telles que l'assouplissement des restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens à destination et en provenance de Gaza, l'augmentation du nombre des permis délivrés aux travailleurs palestiniens,

la poursuite de la coopération entre Israël et l'Autorité palestinienne dans les domaines des affaires civiles, des finances et de la sécurité, et l'engagement en faveur de la réconciliation intrapalestinienne conformément à la Déclaration d'Alger.

Il est clair qu'il n'a pas été possible de briser le cycle de la violence, comme l'ont montré les affrontements survenus en mai 2021 et en août dernier. Comme le confirme le diagnostic que nous venons d'entendre, il est essentiel de promouvoir une solution politique viable qui permette de remédier aux causes structurelles du conflit. La responsabilité inéluctable de la reprise du processus de paix incombe incontestablement aux parties au conflit. Il revient toutefois à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de parrainer un processus politique visant à promouvoir une paix juste et durable dans la région. Après avoir adopté de nombreuses résolutions au cours des dernières décennies, le Conseil ne peut rester enlisé dans son incapacité d'instaurer la paix et la sécurité que des millions d'enfants palestiniens et israéliens méritent. Le droit des Palestiniens et des Israéliens à la prospérité et à la sécurité ne peut être soumis à des conditions. Le moment est venu de promouvoir la convergence des bons offices des acteurs régionaux, des initiatives bilatérales et des négociations en coulisse, parallèlement au dialogue multilatéral.

Au cours des 24 derniers mois, mon pays s'est efforcé de contribuer à un règlement global du conflit fondé sur la solution des deux États, Israël et la Palestine, qui réponde aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité et crée un État palestinien politiquement et économiquement viable, coexistant en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, avec Jérusalem comme capitale des deux États, conformément au droit international et aux résolutions des organes de l'ONU. En tant que pays attaché au règlement pacifique des différends, le Mexique continuera d'appuyer les efforts menés pour instaurer dans la région une paix durable fondée sur le respect mutuel et le plein respect de l'état de droit.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

La Chine a toujours attaché une grande importance à la question de Palestine, qui est essentielle pour la paix et la stabilité au Moyen-Orient, ainsi que pour l'équité et la justice internationales. Le Président Xi Jinping a proposé à maintes reprises des initiatives pour régler la question palestinienne, et il adresse, chaque

année depuis 10 ans, un message de félicitations à l'occasion de la réunion commémorative de l'ONU consacrée à la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Tout récemment, lors de sa participation au sommet sino-arabe et de sa rencontre avec les dirigeants arabes, le Président Xi a réaffirmé le soutien inébranlable de la Chine à la juste cause du peuple palestinien, à savoir le rétablissement de son droit national légitime à un État palestinien indépendant et l'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière, ainsi que la volonté de la Chine de poursuivre ses efforts inlassables pour promouvoir un règlement rapide, juste et durable de la question palestinienne.

La Chine est favorable à la pleine mise en œuvre de la solution des deux États. Les injustices historiques subies par le peuple palestinien ne peuvent être perpétuées indéfiniment, ses droits nationaux légitimes ne peuvent être bradés et sa demande de disposer d'un État indépendant ne peut faire l'objet d'un veto. La communauté internationale doit rester engagée et œuvrer de concert pour que le principe de la solution des deux États passe du consensus à l'action et de la théorie à la réalité.

La Chine préconise le renforcement du pouvoir de l'Autorité palestinienne, est favorable à une plus grande unité entre les factions palestiniennes et se félicite des progrès importants accomplis par plusieurs pays arabes dans la promotion de la réconciliation intrapalestinienne. Nous recommandons d'accorder une place prioritaire à la question palestinienne parmi les préoccupations de la communauté internationale, d'appuyer la reprise des pourparlers de paix entre la Palestine et Israël dans les meilleurs délais sur la base de la solution des deux États et d'appeler à la tenue d'une conférence internationale de paix de plus grande envergure, qui aurait plus de poids et qui serait plus efficace.

La Chine recommande à la Palestine et à Israël de privilégier leur sécurité commune. Cette année a été la plus meurtrière depuis 2005 pour les Palestiniens de Cisjordanie, plus de la moitié des décès ayant eu lieu lors d'opérations militaires ou de perquisition et d'arrestation menées par Israël. Les attaques contre les civils israéliens ont également atteint un niveau record depuis 2015. La Chine condamne toutes les attaques aveugles contre des civils et les graves violations commises contre des enfants, s'oppose à l'usage excessif de la force par les services de sécurité, et demande que des enquêtes soient menées sur ces violences afin que les responsables soient amenés à répondre de leurs actes.

La Puissance occupante doit également s'acquitter véritablement des obligations qui lui incombent en vertu du droit international de protéger la sécurité de la population dans les territoires occupés.

La Palestine et Israël sont des voisins inséparables dont la sécurité est indivisible. La communauté internationale doit accorder la même attention aux préoccupations légitimes des deux parties en matière de sécurité, encourager la coopération entre elles, parvenir à une sécurité commune grâce au dialogue politique et aux pourparlers de paix, mettre fin à la violence qui engendre la violence et briser le cercle vicieux.

La Chine appelle au respect de l'état de droit international. Six années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 2334 (2016), qui n'a toujours pas été mise en œuvre dans les faits. Les activités de peuplement d'Israël continuent de s'étendre, empiétant sur les terres et les ressources palestiniennes, réduisant l'espace vital du peuple palestinien, violant le droit des Palestiniens à l'autodétermination et éloignant plus encore la possibilité d'établir un État palestinien d'un seul tenant, indépendant et souverain.

La Déclaration de Riyad, adoptée à l'issue du sommet entre la Chine et les États arabes, souligne que les activités de peuplement dans les territoires occupés sont illégales et que les pratiques unilatérales visant à modifier le statu quo à Jérusalem sont nulles et non avenues. Nous demandons instamment à Israël de respecter les obligations qui lui incombent en vertu des résolutions du Conseil de sécurité, de cesser toute activité de peuplement, y compris la démolition de logements palestiniens et la menace d'expulsion de la population de Massafer Yatta et d'autres zones, de cesser de modifier de manière unilatérale le statu quo dans les territoires occupés et de revenir sur la voie de la solution des deux États.

La Chine appuie l'amélioration de l'économie palestinienne et des moyens de subsistance de la population. L'occupation, qui dure depuis 55 ans, ainsi que les conflits et les troubles fréquents ont fortement entravé le développement économique et social des Palestiniens et continuent d'aggraver leurs souffrances. Nous demandons à Israël d'assouplir les restrictions déraisonnables imposées en termes de circulation des personnes et des biens et d'utilisation des terres dans les territoires occupés, de créer des conditions propices au développement des communautés palestiniennes en Cisjordanie et de lever le blocus de Gaza dans les plus brefs délais. La communauté internationale doit fournir une assistance à



la Palestine par différents moyens pour l'aider à atténuer sa crise financière et à garantir le fonctionnement des services publics.

La Chine s'est toujours souciee du sort du peuple palestinien. Nous continuerons de lui fournir une aide humanitaire, d'appuyer la mise en œuvre de projets axés sur les moyens de subsistance sur le terrain et d'augmenter notre contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

La question israélo-palestinienne est à l'ordre du jour de l'ONU depuis plus de sept décennies. Pendant cette période, des générations de Palestiniens ont vu leurs cheveux grisonner, leur enfance se perdre dans les larmes, et leurs espoirs s'évanouir dans l'attente. À la séance d'aujourd'hui, nous avons une fois de plus entendu l'écrasante majorité des pays appuyer les fortes aspirations du peuple palestinien à un État indépendant. Je dois donc poser la question suivante : qu'est-ce qui empêche le peuple palestinien de réaliser ce droit légitime ? Nous devons souligner que chaque jour d'inaction de la part de la communauté internationale est un mauvais service rendu à la paix, une trahison de la justice et un échec pour la prochaine génération. Nous appelons toutes les parties à interroger leur conscience pour faire respecter la justice et honorer leurs engagements.

Nous espérons que l'ONU et le Conseil de sécurité prendront des mesures constructives pour promouvoir la solution des deux États et aider le peuple palestinien à rétablir et à exercer ses droits inaliénables, afin que la Palestine et Israël puissent coexister en paix, que les deux peuples, arabe et juif, puissent vivre en harmonie et qu'une paix durable puisse être instaurée au Moyen-Orient. Nous sommes à la veille d'une nouvelle année. Nous espérons qu'elle sera porteuse d'espoir pour le peuple palestinien.

**M. Costa Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé l'importante séance d'aujourd'hui. Je voudrais tout d'abord exprimer notre reconnaissance à M. Wennesland pour les efforts incessants qu'il déploie en tant que Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et pour les mises à jour détaillées et opportunes qu'il a portées à notre attention aujourd'hui.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) dresse un tableau inquiétant pour toutes celles et tous ceux d'entre nous qui aspirent à la réalisation de la solution des deux États

et à l'instauration d'une paix juste, durable et globale pour Israël et la Palestine. La poursuite des activités de peuplement, telle qu'elle est signalée dans le rapport, ne facilite pas nos efforts en faveur de la paix dans la région. Le Brésil est consterné par la recrudescence de la violence contre les civils, dont un nombre important d'enfants. Comme il est souligné dans le rapport, 2022 est l'année où le nombre de décès de civils en Cisjordanie a été le plus élevé depuis 2005, année où l'ONU a commencé à les recenser. Nous appelons les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber les tensions et de causer davantage de violence et de souffrance. Toutes les obligations découlant du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme doivent être strictement respectées, et les plus vulnérables, en particulier les enfants, ne doivent jamais être la cible d'attaques de quelque nature que ce soit.

En ce qui concerne cette tendance inquiétante, nous partageons l'opinion exprimée dans le rapport selon laquelle la violence doit cesser et tous les responsables doivent répondre de leurs actes. Le Brésil se fait également l'écho de l'appel qui y est lancé aux dirigeants de toutes les parties pour qu'ils contribuent à apaiser la situation. Cela implique de mettre fin aux actes de provocation et aux déclarations incendiaires. En outre, le rapport signale la fragilité de la dynamique politique et de sécurité actuelle et met en exergue le fait que la recrudescence de la violence et du terrorisme, et l'absence d'horizon politique renforcent les extrémistes dans leur position et érodent l'espoir, chez les Palestiniens et les Israéliens, qu'il est possible de régler ce conflit.

Il est donc urgent de progresser dans la lutte contre les forces motrices du conflit en vue de trouver une solution politique juste et durable. Le Brésil réaffirme que, selon lui, se contenter de gérer ce conflit sans que l'on en voie l'issue n'est pas une option. Renouvelons notre détermination collective à encourager les autorités israéliennes et palestiniennes à faire preuve d'un esprit de compromis et de dialogue. Il est urgent de déployer des efforts pour reprendre des négociations sérieuses.

Enfin, nous saisissons cette occasion pour exprimer notre inquiétude quant au manque de financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et du Programme alimentaire mondial. L'acheminement régulier de l'aide et des ressources humanitaires est indispensable pour prévenir toute nouvelle déstabilisation. Nous espérons que les donateurs répondront aux

efforts de collecte de fonds des deux organismes pour appuyer leurs activités qui sauvent des vies.

Pour terminer, je tiens à redire l'attachement de longue date du Brésil à la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, avec les Israéliens et les Palestiniens vivant côte à côte dans la sécurité à l'intérieur de deux États démocratiques, prospères et souverains, et de frontières sûres et internationalement reconnues.

**M. Biang** (Gabon) : Je remercie le Coordonnateur spécial, Tor Wennesland, pour son exposé édifiant sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016).

Le vingt-quatrième rapport trimestriel du Secrétaire général est accablant. Six ans après son adoption, force est de constater que la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) est très en retrait des attentes. Les activités de colonisation, de saisie, de démolition et d'expropriation des Palestiniens se sont poursuivies. Les violations et les violences contre les civils et les actes de terreur ont connu une nette recrudescence, sans que leurs auteurs en soient inquiétés. Les affrontements entre Palestiniens et forces de sécurité israéliennes se sont poursuivis avec un niveau de violence inouï, faisant de 2022 l'année la plus meurtrière depuis l'Intifada de 2005. Ce cycle de violence et d'effusion de sang est insoutenable. Il est impératif pour le Conseil d'oser encore plus pour y mettre fin et configurer les conditions d'une paix durable dans la région.

À Gaza, en dépit d'un risque d'escalade persistant, nous notons une accalmie fragile avec le maintien du cessez-le-feu, grâce aux efforts déployés par l'ONU et les partenaires régionaux, et aussi grâce aux mesures prises par Israël pour alléger la pression et faciliter davantage l'activité économique. La fragilité des dynamiques politique et sécuritaire, notamment en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, demeure préoccupante. Nous appelons donc les parties à la retenue et à s'abstenir de toute rhétorique belliqueuse de nature à entraver la recherche de la paix, et à s'engager résolument dans un dialogue franc et constructif pour le bien des populations palestinienne et israélienne. Le Gabon réaffirme son attachement à la solution des deux États, vivant en paix et en sécurité le long de frontières sûres et reconnues sur la base des lignes de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Par ailleurs, nous appelons à la mobilisation de la communauté internationale pour le financement des structures telles que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans

le Proche-Orient et le Programme alimentaire mondial, afin de faire face à l'augmentation des besoins humanitaires des populations palestiniennes. Sur le dossier sensible des restitutions des dépouilles humaines à leurs familles israéliennes et palestiniennes respectives, nous appelons les parties à privilégier une issue à même de générer un climat de confiance pour une paix durable.

Pour terminer, nous saluons les efforts du Coordonnateur spécial Wennesland en faveur de la paix au Moyen-Orient, notamment le dialogue permanent avec divers responsables palestiniens et israéliens et avec des partenaires régionaux et internationaux, pour faire face à la dynamique dangereuse en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Tor Wennesland de son exposé sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016).

Nous constatons que les flambées de violence dans les territoires palestiniens occupés, y compris en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, se répètent à une fréquence alarmante. Nous sommes convaincus que la situation restera hautement explosive à moins que les parties ne parviennent à des accords mutuellement acceptables sur toutes les questions en suspens relatives au statut final, en se fondant sur la base juridique internationalement reconnue pour le règlement du conflit au Moyen-Orient, dont la pièce centrale est la solution des deux États, que nous avons toujours appuyée.

Eu égard aux observations formulées par le Coordonnateur spécial sur l'application de la résolution 2334 (2016), nous rappelons notre position fondée sur les principes, selon laquelle la construction de colonies de peuplement israéliennes sur le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, constitue une violation du droit international et est un des principaux obstacles au règlement de cette crise. Tous les jours, des Palestiniens sont détenus en masse. En Cisjordanie, les Israéliens poursuivent leurs raids disproportionnés et meurtriers, et des flambées de violence éclatent régulièrement un peu partout dans la bande de Gaza. Depuis le début de l'année, on estime que 158 personnes ont été tuées en Cisjordanie et 52 autres à Gaza. La semaine dernière, il y a eu un nouvel événement tragique à Jénine, au cours duquel une jeune fille nommée Jana Zakarneh a perdu la vie. Les expropriations de biens palestiniens se poursuivent, tout comme les démolitions de logements et les violations systématiques du statu quo des Lieux saints de Jérusalem. Les activités arbitraires et illégales d'Israël ne se limitent pas à la Cisjordanie

et à la bande de Gaza et touchent aussi les pays arabes voisins, avec notamment aux nombreuses violations de leur souveraineté, notamment pour lancer des attaques contre le territoire de la Syrie et du Liban.

C'est dans ce contexte que, sous un prétexte fallacieux, les États-Unis ont interrompu leur participation effective au Quatuor pour le Moyen-Orient, qui comprend également les médiateurs internationaux de la Russie, de l'Union européenne et de l'ONU. De ce fait, les travaux de ce mécanisme multilatéral approuvé par le Conseil de sécurité sont pour ainsi dire bloqués. La Russie est déterminée à régler le conflit du Moyen-Orient conformément aux dispositions du droit international. Nous sommes favorables à la reprise des activités du Quatuor dès que possible. L'histoire a démontré à maintes reprises que les tentatives des États-Unis de monopoliser le processus de règlement du conflit au Moyen-Orient sont vaines et vouées à l'échec. Elles ne font qu'exacerber l'antagonisme entre Palestiniens et Israéliens. Il suffit de rappeler que les efforts de Washington pour tenter de régler le conflit de manière unilatérale en 2014 ont conduit le processus de paix dans une impasse totale, dans laquelle il se trouve toujours aujourd'hui. Nous restons convaincus que les aspirations légitimes des Palestiniens à établir leur État indépendant doivent être satisfaites conformément à la base juridique universellement reconnue. Il n'y a pas d'autre option que des pourparlers directs entre Palestiniens et Israéliens sur tous les paramètres d'un règlement définitif. Dans ces conditions, nous avons appuyé le train de résolutions sur le règlement du conflit au Moyen-Orient adopté par l'Assemblée générale la semaine dernière, à savoir les résolutions 77/123, 77/124, 77/125 et 77/126.

La communauté internationale doit jouer un rôle constructif dans le règlement du conflit israélo-palestinien et dans l'atténuation des graves problèmes humanitaires et socioéconomiques dans les territoires occupés, en premier lieu à Gaza. Nous attachons une grande importance à la poursuite du travail efficace de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui fournit un appui aux Palestiniens tant dans les territoires occupés que dans les pays arabes voisins.

**M. Kimani** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Wennesland, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général et de maintenir le dialogue avec les responsables israéliens et palestiniens. Notre délégation a pris acte de la synthèse

des efforts déployés par les parties et par la communauté internationale pour faire progresser les efforts de paix, présentée dans le rapport. Nous nous félicitons de toutes les mesures énergiques prises aux niveaux local et régional pour améliorer la situation actuelle à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Néanmoins, nous pouvons tous convenir que beaucoup reste à faire pour combler le fossé entre l'action menée actuellement et la situation sur le terrain, et pour rapprocher les décisions du Conseil de l'aspiration à la création de deux États pour les deux peuples. En l'absence d'un véritable processus de paix israélo-palestinien s'appuyant sur un dialogue direct, nous devons maintenir notre engagement, notre détermination et notre attention ainsi que le sentiment d'urgence vis-à-vis de cette question. Les efforts visant à créer les conditions propices à la négociation de toutes les questions relatives au statut final d'une manière qui tienne compte des préoccupations légitimes des parties palestinienne et israélienne doivent être plus vigoureux.

Le présent rapport, comme ses prédécesseurs depuis les dernières décennies, souligne l'absence de progrès véritables dans l'application de la résolution 2334 (2016). Pour que celle-ci soit mise en œuvre, les autorités israéliennes et palestiniennes doivent faire preuve de volonté politique. Notre délégation continue d'insister pour que les rapports qui sont présentés sur les bons offices du Secrétaire général s'appuient résolument sur le paragraphe 11 de la résolution, qui appelle à présenter des objectifs clairs, un calendrier précis et des solutions réalisables pour régler les questions en suspens, de sorte que le Conseil soit mieux à même d'examiner les moyens concrets de faire pleinement appliquer ses résolutions sur la question.

Le Conseil doit rester saisi de la question et prendre d'urgence des mesures pour concrétiser les objectifs de la résolution 2334 (2016). Ces objectifs soulignent l'importance capitale de stabiliser la situation et d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui fragilisent la perspective d'une solution prévoyant deux États dans les frontières de 1967, avec un État de Palestine indépendant et viable vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec l'État d'Israël.

Les chiffres concernant les actes de violence, les arrestations et les décès recensés au cours de la période considérée, qui couvre trois mois à peine, sont très inquiétants et proprement inacceptables. En particulier, tout doit être mis en œuvre pour garantir la protection des enfants.

Conformément à la résolution 2334 (2016), il convient de redoubler d'efforts pour prévenir et combattre les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terrorisme perpétrés par le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres groupes militants en Israël, et pour veiller à ce que les auteurs de tels actes en répondent. Les tirs aveugles de roquettes, y compris ceux effectués depuis des quartiers résidentiels de Gaza en direction de centres de population civile en Israël, doivent cesser.

Notre délégation est préoccupée par les informations faisant état de la présence d'une cavité artificielle souterraine sous l'école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à Gaza. Cette situation fait peser des risques sur la sécurité et la sûreté des enfants et du personnel et constitue une grave atteinte à la neutralité de l'Office ainsi qu'une violation du droit international. La neutralité et l'inviolabilité des locaux de l'ONU doivent être préservées.

Le rapport fait également état de l'expansion des colonies de peuplement, ainsi que de l'intensification des activités de démolition, dont la récente démolition d'une école à Massafer Yatta, et des expulsions dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, en violation du droit international. Le Kenya appelle toutes les parties concernées, y compris les dirigeants communautaires, politiques et religieux, à mettre fin aux déclarations incendiaires dans l'intérêt de la promotion de la paix et de la sécurité. Elles doivent s'élever contre les incitations et appuyer les avantages quotidiens que recèlent les efforts constructifs déployés à l'échelon communautaire pour atténuer les cycles de conflit.

Pour terminer, et puisqu'il s'agit de la dernière intervention du Kenya sur ce dossier avant la fin de son mandat de deux ans, je tiens à remercier le Coordonnateur spécial et son équipe du dialogue permanent qu'ils entretiennent inlassablement avec les responsables israéliens et palestiniens. Le Conseil peut continuer à compter sur le soutien du Kenya. Je réaffirme l'attachement du Kenya à la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, prévoyant la création d'un État de Palestine indépendant et viable, vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans la paix et la sécurité.

**M. Mythen** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé. Il peut être assuré de notre appui total et continu à son travail.

La présente séance est la dernière séance consacrée à la situation au Moyen-Orient à laquelle l'Irlande participera durant son mandat actuel au Conseil de sécurité. Bien que nous aurions souhaité faire état de progrès dans ce dossier, force est de constater que les perspectives de réouverture d'un horizon politique et de réalisation de la solution des deux États sont aussi éloignées aujourd'hui que lorsque nous avons rejoint le Conseil il y a deux ans. Les conséquences de cette situation n'ont jamais été aussi frappantes.

Ce mois-ci, nous avons atteint un jalon tragique : 2022 est devenue l'année la plus meurtrière pour les Palestiniennes et les Palestiniens vivant en Cisjordanie depuis que l'ONU a commencé à comptabiliser les pertes en 2005. Nous voulons aujourd'hui axer notre intervention sur trois questions qui sont essentielles pour nous ramener sur la voie de la paix : premièrement, la nécessité de mettre un terme aux activités de peuplement israéliennes ; deuxièmement, la nécessité de protéger les civils et de garantir l'application du principe de responsabilité ; et, troisièmement, la nécessité de raviver l'espoir par la désescalade, le rétablissement d'un horizon politique et le soutien à la société civile et aux acteurs humanitaires.

Il y a six ans, le Conseil a adopté la résolution 2334 (2016), dans laquelle il a exigé de nouveau d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé. Israël a fait fi de la demande du Conseil. Ainsi que l'a souligné M. Wennesland dans son exposé d'aujourd'hui, Israël continue d'établir et d'étendre ses colonies de peuplement en violation flagrante du droit international. Cela est tout simplement inacceptable. Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises au Conseil, les colonies de peuplement sapent les perspectives d'une solution des deux États et constituent un obstacle majeur à une paix juste, durable et globale. Nous appelons de nouveau Israël à cesser immédiatement toutes ses activités de peuplement et à se conformer pleinement à la résolution 2334 (2016).

L'on constate également une forte recrudescence des actes de violence commis par les colons, les forces israéliennes se montrant systématiquement incapables d'empêcher ces derniers de s'en prendre aux Palestiniens. Il est impératif qu'Israël agisse de toute urgence pour prévenir de tels incidents. Nous souhaitons par ailleurs réaffirmer qu'il importe de protéger les Lieux saints de Jérusalem et que nous respectons pleinement le rôle de gardien de la Jordanie.

Comme l'a souligné M. Wennesland dans son exposé, le niveau des violences perpétrées contre les civils dont nous avons été témoins cette année est extrêmement préoccupant. L'Irlande est particulièrement préoccupée par le sort des enfants. Quarante-deux enfants palestiniens et un enfant israélien ont été tués en 2022. Ce chiffre est plus de deux fois supérieur à celui de l'année dernière. De plus, nous partageons la vive inquiétude de M. Wennesland concernant le recours généralisé d'Israël à la détention administrative des mineurs. L'Irlande condamne avec la plus grande fermeté le meurtre de Jana Zakarneh, âgée de 16 ans, qui a été tuée par balle sur le toit de sa propre maison lors d'une opération des Forces de défense israéliennes à Jénine. Nous appelons une nouvelle fois à la reddition des comptes pour tous les décès de civils. Le principe de responsabilité est la pierre angulaire de tout horizon politique et de tout processus de paix véritable.

Lorsqu'en janvier 2021, l'Irlande s'est adressée pour la première fois au Conseil sur cette question (voir S/2021/91), le Ministre Simon Coveney a rappelé que, dans les moments les plus difficiles de notre propre processus de paix en Irlande, nous n'avons jamais perdu de vue l'importance de ce que l'on appelait alors le « devoir d'espérer ». Un tel espoir exige de toutes les parties qu'elles fassent preuve de retenue et prennent des mesures en faveur de la désescalade. Nous devons de toute urgence briser le cycle de violence actuel.

Cela exige que nous redoublions d'efforts pour créer un horizon politique, en nous attaquant aux causes profondes et aux facteurs du conflit. Il nous faut également protéger les personnes qui contribuent à la consolidation de la paix et à la fourniture de services essentiels aux Palestiniennes et Palestiniens dans le Territoire palestinien occupé et dans la région, et leur donner les moyens d'agir. À cet égard, nous sommes préoccupés par la réduction de l'espace réservé à la société civile dans le Territoire palestinien occupé, qui risque d'être encore plus menacé dans les mois à venir. Nous appelons une nouvelle fois Israël à revenir sur sa décision de désigner des organisations non gouvernementales de défense des droits humains comme des entités terroristes.

Nous sommes vivement préoccupés par les informations selon lesquelles Salah Hammouri, avocat et défenseur des droits humains franco-palestinien, a été expulsé de force du Territoire palestinien occupé par les autorités israéliennes. L'expulsion de M. Hammouri constitue une violation du droit international, en

particulier de la quatrième Convention de Genève. Nous condamnons ce geste des autorités israéliennes. M. Hammouri doit être autorisé à rentrer chez lui.

Nous saluons le rôle essentiel joué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dans la stabilité de la région et nous nous félicitons de la prorogation de son mandat pour trois années supplémentaires. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation dans la bande de Gaza, où une grande majorité de la population continue de dépendre de l'aide humanitaire.

Enfin, je tiens à assurer les membres que, même si notre mandat au Conseil s'achève, l'Irlande restera fermement engagée en ce qui concerne ce conflit et continuera à suivre la situation activement et de très près. L'Irlande reste déterminée à appuyer tous les efforts déployés pour parvenir à une solution juste et durable des deux États, à l'ONU et ailleurs. Nous continuons de croire que, grâce à une volonté politique soutenue, des progrès sont possibles, et cela est aujourd'hui plus important que jamais.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland des informations actualisées qu'il nous a communiquées.

L'ambiance qui règne dans la salle, y compris au sein de notre délégation, n'est pas très différente de celle qui régnait la dernière fois que nous nous sommes réunis pour discuter de cette question (voir S/PV.9203). Nous constatons avec déception et regret que la situation sur le terrain reste marquée par des risques accrus et des menaces d'une nouvelle escalade, en particulier en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

Comme nous le savons tous, les mesures et actions unilatérales au Moyen-Orient sont toujours problématiques. Cependant, celles-ci deviennent dangereuses dans le contexte actuel de fragilité, de complexité et d'hostilité persistante. Elles attisent les tensions et conduisent le plus souvent à la violence – une violence omniprésente et sans fin aux conséquences malheureuses, dont nous avons été tant de fois les témoins impuissants. En conséquence, ce sont les civils innocents et le processus de paix qui en pâtissent et finissent par en payer le prix.

Cette année a été marquée par une aggravation des conséquences préjudiciables pour les civils. Le nombre de victimes a augmenté rapidement et de manière inquiétante, et ce sont surtout des enfants – de jeunes filles et garçons – qui ont été touchés. À cet égard, le meurtre

tragique d'une jeune fille âgée de 16 ans à Jénine est profondément bouleversant. Nous appelons les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue et à ne ménager aucun effort pour trouver des moyens de désamorcer la situation sur le terrain, en gardant à l'esprit que la prolifération de la violence n'est dans l'intérêt de personne. Cela ne fera que nuire à la population, aux civils, plutôt qu'aux responsables. Nous demandons que tous les actes qui ont entraîné la mort de civils des deux côtés fassent l'objet d'une enquête approfondie et que les responsables soient amenés à répondre de leurs actes.

Nous avons exprimé et réaffirmons notre soutien total à la mise en œuvre intégrale de la résolution 2601 (2021), sur la garantie du droit à l'éducation en période de conflit. Les établissements d'enseignement, comme les locaux de l'ONU, ne peuvent et ne doivent pas être utilisés à des fins militaires, et encore moins pour commettre des actes terroristes. Les enfants ne peuvent et ne doivent pas être utilisés comme boucliers humains. Nous l'avons maintes fois répété et nous réitérons notre condamnation totale et sans réserve de tout acte de terreur perpétré contre Israël et son peuple. La terreur ne saurait être justifiée et mérite d'être condamnée par tous. L'Albanie défend le droit légitime d'Israël, comme celui de tout autre pays se trouvant dans une telle situation, de se défendre au moyen de mesures proportionnées. Nous déplorons le meurtre par balle d'un membre du personnel de l'ONU au Liban. Il est indispensable de protéger les Casques bleus. Ceux-ci représentent l'Organisation et ont pour mission d'exécuter les mandats approuvés par le Conseil de sécurité. C'est pourquoi une enquête approfondie doit être menée sans délai sur cet incident tragique.

Le droit international et le droit international humanitaire ne sont pas facultatifs et doivent être pleinement respectés par tous dans tout conflit. Nous exprimons une nouvelle fois notre préoccupation quant au fait que le nombre croissant de démolitions et d'expulsions, ainsi que l'expansion des colonies de peuplement, ne sont pas conformes au droit international, sont contraires à la résolution 2334 (2016) et ne contribuent pas à instaurer les conditions nécessaires à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Il en va de même pour les déclarations incendiaires et les incitations à la violence, quelle que soit leur source. Tous ces actes doivent être condamnés.

En cette fin d'année qui approche, des personnes venues des quatre coins du monde vont affluer à Bethléem et à Jérusalem pour les célébrations saisonnières.

Cela nous rappelle une fois de plus qu'il est important de préserver les Lieux saints et de maintenir le statu quo les concernant. Le maintien d'une coexistence religieuse pacifique représente un pas supplémentaire vers l'instauration d'une paix globale dans la région.

Je conclurai en soulignant que l'Albanie reconnaît combien il importe de rétablir un horizon politique permettant d'aboutir à une solution des deux États juste et négociée, à l'intérieur des frontières de 1967. Une paix globale est synonyme d'un Israël sûr et sécurisé et d'une Palestine viable, indépendante et démocratique. Elle est synonyme de la cessation des violences. Elle est synonyme d'un développement accru et d'une meilleure vie pour tous. Elle est synonyme d'espoir et de perspectives pour les jeunes, garçons et filles. Elle est synonyme d'un Moyen-Orient différent, apportant une contribution majeure à la paix et à la prospérité dans la région et dans le monde. Cet objectif ne peut être atteint qu'en faisant preuve de vision, de leadership et de courage, en négociant et en mettant en œuvre un plan prévoyant deux États pour deux peuples, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle, avec Jérusalem comme future capitale commune.

**M. Abushahab** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Tor Wennesland, de son exposé détaillé et des efforts qu'il déploie en faveur de la paix dans la région.

À la même époque l'année dernière, ici même au Conseil de sécurité, M. Wennesland a exprimé son inquiétude quant à l'évolution de la situation dans le Territoire palestinien occupé, soulignant que si rien n'était fait, il était non seulement probable que la situation en Cisjordanie se détériore, mais aussi que cette évolution influe sur les conditions de sécurité dans la bande de Gaza. À cet égard, nous arrivons au terme de l'année la plus meurtrière en Cisjordanie depuis près de deux décennies, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, lequel a par ailleurs constaté que le nombre d'enfants tués en Cisjordanie cette année était deux fois supérieur à celui de l'année dernière. En ce qui concerne Gaza, nous avons été témoins, en août, d'une nouvelle spirale de violence qui a coûté la vie à 17 enfants. Sur le plan politique, aucun geste sérieux n'a été posé qui pourrait indiquer une reprise imminente des pourparlers entre les deux parties depuis que les négociations ont cessé en 2014.

Compte tenu de ces réalités, le Conseil doit compter sur l'intensification des efforts politiques et diplomatiques pour apaiser les tensions et aider les

parties à reprendre la voie des négociations. La présente séance est l'occasion pour le Conseil de s'exprimer d'une seule voix sur l'importance d'y parvenir. Ce n'est pas seulement l'avenir de deux peuples qui est en jeu dans le conflit en cours, c'est une région entière qui pourrait bien se voir plongée dans une dangereuse spirale de violence. C'est pourquoi les Émirats arabes unis ne cesseront jamais de plaider pour une désescalade dans la région, d'appeler à la paix et d'étudier les moyens de créer des perspectives prometteuses pour les jeunes, loin de toute violence. Nous estimons absolument nécessaire de mettre l'accent sur les messages suivants au cours de la période à venir.

Premièrement, à l'occasion du présent débat consacré à la résolution 2334 (2016), nous exigeons de nouveau d'Israël qu'il arrête toutes ses activités de peuplement en cours dans le Territoire palestinien occupé, lesquelles constituent une violation du droit international et sapent les efforts de paix. Cela inclut la mise à l'arrêt des plans annoncés concernant la construction de nouvelles unités de peuplement en divers endroits. Au vu des récentes informations faisant état de projets relatifs à la légalisation de colonies sauvages, nous réaffirmons notre rejet de toute démarche visant à annexer des terres palestiniennes ou à légitimer l'annexion. Ces pratiques sont source de nombreuses inquiétudes quant à l'avenir de la solution des deux États, et nous mettons en garde contre le risque de voir celle-ci compromise au point de cesser d'être viable.

Deuxièmement, il faut absolument s'abstenir de toute déclaration incitative et privilégier l'adoption de mesures destinées à réduire la violence. Il s'agit notamment de mettre un terme aux actes de violence commis par les colons ainsi qu'aux démolitions et aux expulsions de bâtiments palestiniens, dont le nombre s'élève à plus de 700 cette année, selon les rapports de l'ONU. Ces mesures illégales attisent la colère et le désespoir, aggravent la situation humanitaire déjà difficile et engendrent de nouveaux affrontements. Nous soulignons qu'il importe qu'Israël assume les responsabilités qui lui incombent en vertu du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

Troisièmement, nous devons examiner les options envisageables pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Cette démarche nécessite un appui multilatéral, notamment de la part du Conseil et des parties prenantes et États qui ont toujours entrepris des efforts de médiation pour régler ce conflit. Cependant, cela ne veut pas dire qu'il faille reprendre à zéro. Les

mécanismes et paramètres internationaux convenus sont toujours en place. Ce dont nous avons besoin, c'est de renforcer le dialogue entre la communauté internationale et les deux parties afin d'instaurer la confiance, de les exhorter à privilégier la sagesse et à afficher la volonté politique sérieuse requise pour reprendre les négociations, ainsi qu'à réaffirmer leur attachement à la solution des deux États.

Quatrièmement, nous notons que toute mesure unilatérale qui a une incidence sur le statut juridique de Jérusalem et des Lieux saints constitue une violation du droit international et est susceptible d'exacerber les tensions. Nous sommes préoccupés par les menaces de déplacement forcé qui pèsent sur des dizaines de familles à Jérusalem-Est, où les colonies continuent de s'étendre. Nous réaffirmons qu'il est impératif de respecter le rôle du Royaume hachémite de Jordanie en tant que gardien des Lieux saints et gestionnaire des dotations à Jérusalem.

Pour terminer, nous espérons que la nouvelle année sera porteuse d'espoir quant à une éventuelle amélioration de la situation sur le terrain et à une reprise rapide des négociations qui pourront, à terme, aboutir à la création d'un État palestinien indépendant et souverain à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

**M. Agyeman** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, de son exposé détaillé sur la situation actuelle au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, dans lequel il a mis l'accent sur les activités de peuplement israéliennes.

Nous sommes profondément préoccupés par les informations selon lesquelles la période considérée a été marquée par une nouvelle détérioration de la situation humanitaire et des conditions de sécurité sur le terrain, ainsi que par une intensification des activités de peuplement israéliennes. Nous déplorons que l'année 2022 ait été l'année la plus meurtrière pour les Palestiniens de Cisjordanie depuis que l'ONU a commencé à enregistrer les décès en 2005, et qu'il s'agisse de la sixième année consécutive caractérisée par une augmentation du nombre d'attaques perpétrées par des colons israéliens en Cisjordanie occupée.

Nous sommes préoccupés par les raids et les arrestations arbitraires menés fréquemment par les Forces de défense israéliennes (FDI) dans les territoires palestiniens occupés et présentons nos condoléances à la famille de la jeune Palestinienne de 16 ans qui a été abattue sur le toit de sa maison au cours d'un raid des FDI dans la ville de Jénine, en Cisjordanie. Nous demandons que cet incident fasse l'objet d'une enquête approfondie et appelons une nouvelle fois Israël à protéger les civils, à respecter les principes de discrimination et de proportionnalité et à faire preuve de la plus grande retenue dans l'usage de la force.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté les attaques aveugles contre les soldats de la paix des Nations Unies et l'ensemble du personnel civil dans la région, qui continuent de travailler dans des conditions difficiles pour préserver la paix, et présentons une nouvelle fois nos condoléances au Gouvernement irlandais et à la famille du soldat de la paix qui a été tué dans une attaque menée le 14 décembre contre un convoi de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban près d'el-Aaqbiyé, dans le sud du Liban. Nous souhaitons aux trois blessés un prompt rétablissement.

Nous condamnons également tous les actes de terreur et de violence contre les civils, ainsi que les actes de provocation et d'incitation. Nous appelons à prendre des mesures immédiates pour prévenir la violence, y compris les actes de terreur, contre les civils non armés, les enfants et les personnes âgées, et demandons instamment aux deux parties de s'abstenir de tout acte de provocation ou d'incitation à la violence et de tout propos incendiaire.

Nous exhortons le Gouvernement israélien à renoncer à ses plans d'expansion ou de création de nouvelles colonies, en particulier à Jérusalem-Est et dans ses environs, et à ne pas légaliser des colonies non autorisées. Cela inclut d'éventuelles mesures futures en faveur des colons et des activités de peuplement en Cisjordanie, comme la modification de la loi qui interdit actuellement aux colons de vivre dans l'avant-poste de Homesh. Nous lançons cet appel en ayant à l'esprit les conséquences néfastes des activités de peuplement sur le processus de paix au Moyen-Orient.

Dans l'attente de la formation d'un nouveau gouvernement israélien, nous insistons sur la nécessité de donner la priorité à un horizon politique pour le règlement pacifique du conflit et de s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de compromettre la viabilité de la solution des deux États. Nous appelons les deux parties

à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'aggraver les tensions et de porter atteinte à la paix et à la confiance mutuelle qui s'imposent de toute urgence pour stabiliser la situation et inverser les tendances négatives sur le terrain, ainsi que pour créer les conditions propices à des négociations ultérieures et à la progression de la solution des deux États.

Pour terminer, je tiens à souligner la nécessité d'une coopération et d'une action unifiée entre tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous réaffirmons notre ferme conviction qu'une paix durable et un règlement à l'amiable de ce conflit de longue date ne peuvent être obtenus que par des pourparlers directs entre les Palestiniens et les Israéliens, sans aucune condition préalable. Nous exhortons donc les deux parties à régler tous leurs différends par le dialogue et la négociation d'une manière globale et mutuellement acceptable.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Il y a six ans, en décembre 2016, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2334 (2016). Le Royaume-Uni réaffirme son attachement aux principes fondamentaux énoncés dans ce texte : premièrement, le statu quo n'est pas viable, et des mesures doivent être prises de toute urgence pour préserver la viabilité de la solution des deux États ; deuxièmement, tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que les actes de provocation, d'incitation à la violence et de destruction doivent être évités ; et troisièmement, Israël doit cesser immédiatement et complètement toutes ses politiques et pratiques de colonisation, y compris à Jérusalem-Est.

Un dialogue constructif doit permettre de mettre fin au cycle de violence qui continue d'avoir un effet dévastateur sur la population civile en Israël et dans les territoires palestiniens occupés.

La mort de la jeune Jana Zakarneh, âgée de 16 ans, le 12 décembre à Jénine, au cours d'une opération de perquisition et d'arrestation menée par Israël, est un autre rappel tragique du coût humain de ce conflit. Nous exhortons Israël à faire preuve de la plus grande retenue dans son recours à des tirs à balles réelles. Israël et l'Autorité palestinienne doivent œuvrer ensemble à la désescalade, poursuivre une coopération cruciale en matière de sécurité et mettre un terme à la violence effroyable à laquelle nous avons assisté en 2022.



Le mois dernier, une école financée par des donateurs a également été démolie dans les collines du sud d'Hébron. Une deuxième, financée en partie par le Royaume-Uni, est aussi menacée. Le Royaume-Uni condamne toutes les démolitions commises par Israël dans les territoires palestiniens occupés, notamment dans la zone C. Les Accords d'Oslo sont sans équivoque : la zone C doit être progressivement transférée aux autorités palestiniennes. J'appelle Israël à s'abstenir de toute mesure unilatérale et à s'acquitter de ses responsabilités en vertu du droit international humanitaire en fixant des règles claires et transparentes relatives à la construction dans la zone C.

J'invite instamment les donateurs à apporter de toute urgence un appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) afin de combler son déficit de financement critique ce mois-ci. L'UNRWA joue un rôle clef dans la stabilité de la région.

Le Royaume-Uni demeure un fervent partisan de la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem pour capitale commune, seul moyen de garantir une paix durable entre les parties. J'exhorte toutes les parties et la communauté internationale à prendre des mesures efficaces pour inciter les parties à reprendre un dialogue productif.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Inde.

Je remercie tout d'abord le Coordonnateur spécial, M. Tor Wennesland, de son exposé sur l'application de la résolution 2334 (2016). Je remercie également la Mission permanente d'Israël et la Mission permanente d'observation de la Palestine de leur coopération tout au long des deux années où l'Inde a siégé au Conseil de sécurité. De même, je remercie l'Équipe Moyen-Orient du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du soutien apporté à notre équipe.

La résolution 2334 (2016) a été adoptée par le Conseil pour réaffirmer la volonté ferme de la communauté internationale d'empêcher l'érosion de la solution des deux États. Elle appelle les parties à prévenir tous les actes de violence visant des civils, rappelle que toutes les activités de peuplement doivent cesser et insiste sur la nécessité de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles.

Nous l'avons déjà dit, et je le répète aujourd'hui : nous restons profondément préoccupés par l'évolution de

la situation en Cisjordanie, à Jérusalem et à Gaza. Les attaques violentes et les meurtres de civils ont coûté la vie à de nombreux Palestiniens et Israéliens au cours de la période considérée. Les actes de destruction et de provocation se poursuivent également. L'Inde s'est toujours opposée à tous les actes de violence et appelle une nouvelle fois à la cessation complète de la violence.

Nous notons également avec inquiétude – et le représentant du Kenya l'a également mentionné – le récent rapport de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) faisant état d'une cavité d'origine humaine située sous une école de l'UNRWA à Gaza.

Toutes les mesures unilatérales qui modifient indûment le statu quo sur le terrain et compromettent la viabilité de la solution des deux États doivent être évitées. Il est extrêmement important que la communauté internationale et le Conseil envoient un message fort contre toute mesure qui pourrait compromettre les perspectives d'instaurer une paix durable entre Israël et la Palestine. Les aspirations légitimes des deux peuples ne pourront être satisfaites que lorsque sera concrétisé le projet de deux États vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle et que toutes les questions relatives au statut final auront été réglées définitivement à l'issue de négociations directes.

L'absence d'un processus politique permettant de parvenir à une solution viable des deux États reste le principal obstacle au règlement pacifique de la question palestinienne. On ne saurait négliger les conséquences du statu quo actuel. Les attaques terroristes, la violence et l'incitation à la violence continuent d'alimenter la peur et la suspicion mutuelles entre les parties. Cela pourrait conduire à la perpétuation du conflit, ce qui ne ferait qu'augmenter le nombre de victimes des deux côtés.

Je conclurai donc en déclarant que la solution des deux États est la seule à même de garantir une paix durable entre Israël et la Palestine, et que la négociation directe est la seule voie qui pourra nous y conduire. Il n'existe pas de raccourcis à cet égard.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'oratrice ou d'orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 h 30.*